



---

États financiers consolidés

**Conseil national de recherches Canada**

31 mars 2017

## **Conseil national de recherches Canada**

### **Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers**

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil national de recherches Canada (CNRC). Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers consolidés. Certains renseignements présentés dans les états financiers consolidés sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CNRC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du CNRC concordent avec ces états financiers consolidés.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers consolidés en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CNRC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017 a été réalisée conformément à la *Politique du Conseil du Trésor sur le contrôle interne* et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

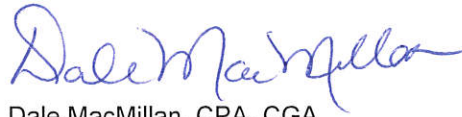
L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne du CNRC sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la Vérification interne et de la Surveillance financière, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations du CNRC, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et d'assurer la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers consolidés au président.

PricewaterhouseCoopers " s.r.l./s.e.n.c.r.l. " a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés du CNRC pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes du CNRC en matière de rapports financiers.



Ian Stewart  
Le président

Ottawa, Canada  
Le 28 juin 2017



Dale MacMillan, CPA, CGA  
La vice-présidente, Services corporatifs  
et chef de la direction financière



Le 29 juin 2017

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Au Conseil national de recherches Canada**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil national de recherches Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets ministériels et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

---

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
99, rue Bank, bureau 800, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4  
Tél.: +1 613 237 3702, Téléc.: +1 613 237 3963*



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil national de recherches Canada au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

**Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés**

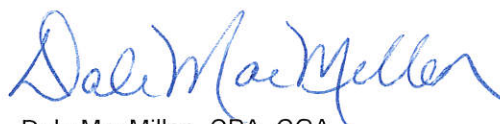
**Conseil national de recherches Canada**  
**État consolidé de la situation financière**  
**au 31 mars**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	295 508	282 505
Débiteurs (note 4)	41 884	51 167
Stocks destinés à la revente	5 271	5 274
Encaisse et placements (note 5)	14 182	9 497
<b>Total des actifs financiers bruts</b>	<b>356 845</b>	<b>348 443</b>
<b>Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>		
Débiteurs (note 4)	(130)	(90)
<b>Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>	<b>(130)</b>	<b>(90)</b>
<b>Total des actifs financiers nets</b>	<b>356 715</b>	<b>348 353</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	201 062	168 395
Indemnités de vacances et congés compensatoires	28 984	27 911
Avantages incitatifs relatifs à des baux	32 754	35 302
Revenus reportés (note 7)	8 169	9 010
Avantages sociaux futurs (note 8)	31 317	34 553
<b>Total des passifs</b>	<b>302 286</b>	<b>275 171</b>
<b>Actifs financiers nets ministériels</b>	<b>54 429</b>	<b>73 182</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	12 707	11 257
Placements de fonds de dotation (note 9)	5 137	5 070
Stocks destinés à la consommation	7 932	6 107
Immobilisations corporelles (note 10)	588 945	532 651
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>614 721</b>	<b>555 085</b>
<b>Situation financière nette ministérielle</b>	<b>669 150</b>	<b>628 267</b>
Obligations contractuelles (note 11)		
Passif environnemental (note 12)		
Passifs éventuels (note 13)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



Ian Stewart  
Le président



Dale MacMillan, CPA, CGA  
La vice-présidente, Services corporatifs  
et chef de la direction financière

Ottawa, Canada  
Le 28 juin 2017

**Conseil national de recherches Canada**  
**État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2017</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	Résultats prévus		
<b>Charges</b>			
Développement et progrès technologique	374 940	364 991	337 274
Programme d'aide à la recherche industrielle	264 667	326 582	290 006
Infrastructure scientifique et mesures	124 740	126 103	119 916
Services internes	<u>259 170</u>	<u>247 115</u>	<u>230 972</u>
<b>Total des charges</b>	<b>1 023 517</b>	<b>1 064 791</b>	<b>978 168</b>
<b>Revenus</b>			
Services de recherche	59 290	55 763	52 084
Services techniques	93 995	97 120	88 573
Propriété intellectuelle, redevances et frais	7 857	8 613	9 060
Vente de biens et de produits d'information	5 349	7 734	6 603
Location	6 366	6 880	6 513
Subventions et contributions	2 420	17 461	16 587
Avantages incitatifs relatifs à des baux	2 548	2 548	2 548
Autres	-	6 482	3 730
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	<u>(100)</u>	<u>(122)</u>	<u>(100)</u>
<b>Total des revenus</b>	<b>177 725</b>	<b>202 479</b>	<b>185 598</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>845 792</b>	<b>862 312</b>	<b>792 570</b>
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	816 814	837 933	805 025
Variation des montants à recevoir du Trésor	-	13 003	(33 424)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 14)	53 039	52 265	49 173
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 15)	-	-	(60)
Transferts à destination d'autres ministères (note 16)	<u>-</u>	<u>(6)</u>	<u>(47)</u>
<b>Revenu de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>24 061</b>	<b>40 883</b>	<b>28 097</b>
<b>Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice</b>	<b>628 267</b>	<b>628 267</b>	<b>600 170</b>
<b>Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice</b>	<b><u>652 328</u></b>	<b><u>669 150</u></b>	<b><u>628 267</u></b>

Information sectorielle (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil national de recherches Canada**  
**État consolidé de la variation des actifs financiers nets ministériels**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2017</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	Résultats prévus		
<b>Revenu (coût) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>24 061</b>	<b>40 883</b>	<b>28 097</b>
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(172 282)	(108 596)	(76 380)
Amortissement des immobilisations corporelles	60 000	51 637	55 479
Produits d'aliénation d'immobilisations corporelles	-	264	188
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	-	740	1 885
Transferts en provenance/à destination d'autres ministères (note 16)	-	6	47
Autres ajustements	1 090	(345)	(929)
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>(111 192)</b>	<b>(56 294)</b>	<b>(19 710)</b>
<b>Variation due aux stocks destinés à la consommation</b>	<b>1 200</b>	<b>(1 825)</b>	<b>(2 093)</b>
<b>Variation due aux placements du fonds de dotation</b>	<b>(100)</b>	<b>(67)</b>	<b>(64)</b>
<b>Variation due aux charges payées d'avance</b>	<b>-</b>	<b>(1 450)</b>	<b>(1 626)</b>
<b>Variation nette des actifs financiers ministériels</b>	<b>(86 031)</b>	<b>(18 753)</b>	<b>4 604</b>
<b>Actifs nets financiers ministériels – début de l'exercice</b>	<b>73 182</b>	<b>73 182</b>	<b>68 578</b>
<b>Actifs nets financiers ministériels – fin de l'exercice</b>	<b>(12 849)</b>	<b>54 429</b>	<b>73 182</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil national de recherches Canada**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en milliers de dollars)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	862 312	792 570
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(51 637)	(55 479)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(740)	(1 885)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 14)	(52 265)	(49 173)
Paielement de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 15)	-	60
Autres ajustements aux immobilisations corporelles	345	929
Variations de l'état consolidé de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs (note 4)	(9 323)	14 391
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	(3)	1 397
Augmentation des charges payées d'avance	1 450	1 626
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la consommation	1 825	2 093
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer (note 6)	(32 667)	10 303
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 073)	972
Diminution des avantages incitatifs relatifs à des baux	2 548	2 548
Diminution des revenus reportés	841	126
Diminution des avantages sociaux futurs	3 236	1 893
<b>Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement</b>	<b><u>724 849</u></b>	<b><u>722 371</u></b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	108 596	76 380
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	(264)	(188)
<b>Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations</b>	<b><u>108 332</u></b>	<b><u>76 192</u></b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Revenu des investissements du fonds de dotation	165	173
Prix donnés du fonds de dotation	(98)	(109)
Augmentation de l'encaisse et des placements détenus par TCFH et TIO	4 685	6 398
<b>Encaisse utilisée par les activités d'investissement</b>	<b><u>4 752</u></b>	<b><u>6 462</u></b>
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b><u>837 933</u></b>	<b><u>805 025</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil national de recherches Canada**  
**Notes aux états financiers consolidés**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

---

**1. Pouvoirs et objectifs**

Le Conseil national de recherches Canada (CNRC) a été créé en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches* («Loi sur le CNRC») et est un établissement public conformément à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La mission du CNRC est de collaborer avec les clients et les partenaires afin de mener des recherches stratégiques et d'offrir des services scientifiques et techniques pour la mise au point et le déploiement de solutions qui répondent aux besoins actuels et futurs des entreprises et de la société canadienne.

Dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, le CNRC fait rapport en fonction des programmes d'activités suivants :

- Développement et progrès technologiques : développe et perfectionne des technologies afin d'accroître la prospérité des industries canadiennes à l'appui des priorités fédérales et commercialiser des produits et des procédés innovateurs.
- Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) : propose un éventail de services-conseils techniques et commerciaux ainsi qu'une aide financière aux petites et moyennes entreprises canadiennes engagées dans des activités de recherche et de développement visant la commercialisation d'innovations technologiques afin d'augmenter leur capacité et compétence d'innover et de commercialiser et de générer des activités économiques significatives pour l'Industrie canadienne.
- Infrastructure scientifique et mesures : gère les installations et l'infrastructure scientifiques nationales d'importance cruciale pour la recherche, le développement et l'innovation dans le secteur canadien des sciences et de la technologie et aide les clients à tirer le maximum de cette infrastructure en leur facilitant l'accès à un large éventail de communautés d'utilisateurs canadiens et internationaux et en participant à des réseaux.
- Services internes : groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales de l'organisation. Ils comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble de l'organisation et non celles fournies à un programme particulier.

## **2. Sommaire des principales conventions comptables**

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

### **a) Autorisations parlementaires**

Le CNRC est financé principalement par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CNRC ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état consolidé de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections «Charges» et «Revenus» de l'État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif et consolidé intégrés au Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017. Les montants des résultats prévus inclus dans la section «Financement du gouvernement et transferts» de l'État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'État consolidé de la variation des actifs financiers ont été préparés aux fins de gestion interne et n'ont pas été publiés précédemment.

### **b) Consolidation**

Ces états financiers consolidés comprennent à la fois le CNRC et sa part des comptes des sociétés dont il a consolidé les résultats pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016. Ces sociétés comprennent la Société du Télescope Canada-France-Hawaii (TCFH) et TMT International Observatory, LLC (TIO). La relation du CNRC avec TCFH et TIO répond à la définition d'un partenariat avec le gouvernement en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que ses résultats soient consolidés par intégration proportionnelle dans ceux du CNRC. Tous les soldes inter-organisationnels et opérations inter-sociétés sont éliminés dans le cadre du processus de consolidation. Le TCFH et TIO ont des états financiers audités au 31 décembre 2016 qui ont été proportionnellement consolidés avec les états financiers du CNRC au 31 mars 2017.

### **c) Encaisse nette fournie par le gouvernement**

Le CNRC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CNRC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CNRC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations avec les ministères et organismes au sein du gouvernement fédéral.

### **d) Montant à recevoir du Trésor**

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire en fin d'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CNRC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

#### e) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent comme suit :

- Services de recherche et services techniques : les revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis, en utilisant le pourcentage d'avancement des travaux.
- Propriété intellectuelle, redevances et frais : les revenus sont comptabilisés sur la durée de vie de la licence.
- Vente de biens et de produits d'information : les revenus sont comptabilisés lorsque les biens ou produits d'information sont livrés au client.
- Location : les revenus sont comptabilisés sur la durée du bail ou de l'utilisation de la propriété.
- Subventions et contributions : les revenus sont comptabilisés lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les fonds qui ont été reçus, pour lesquels le CNRC a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date future, sont comptabilisés comme revenus reportés.

Les recettes sont déposées au Trésor. En vertu de la *Loi sur le CNRC*, le CNRC peut utiliser les recettes tirées de ses activités dans l'exercice en cours ou dans les années subséquentes.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CNRC. Bien que l'on s'attende à ce que le président du CNRC maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus du CNRC.

#### f) Charges

- Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert, dans la mesure où le transfert est autorisé et que le montant peut être estimé de manière raisonnable.
- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers consolidés ne soient achevés.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits, en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes du gouvernement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques, les indemnités des accidentés de travail, les services liés à l'unité des services de courriels, de centres de données, du réseau et l'unité de soutien à l'unité des services de courriels de centres de données, du réseau ainsi que l'acquisition et la fourniture de matériel informatique et de logiciels pour les dispositifs d'utilisateurs locaux sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique ("le Régime"), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CNRC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CNRC découlant du régime. La responsabilité du CNRC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii) Indemnités de départ

Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

h) Avantages incitatifs relatifs à des baux

Les avantages incitatifs relatifs à des baux représentent des incitatifs reçus par le CNRC afin de conclure des ententes de location pour des propriétés louées à un coût nominal d'un dollar. Les avantages incitatifs relatifs à des baux sont reportés et amortis selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations corporelles correspondantes.

i) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

#### k) Passif environnemental

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs pour l'assainissement des sites contaminés ainsi que les coûts estimatifs liés aux obligations correspondant à la mise hors service d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de passif environnemental.

##### i) Sites contaminés

Le passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une norme environnementale ;
- la contamination excède la norme environnementale ;
- le CNRC est directement responsable ou accepte la responsabilité du site ;
- le CNRC prévoit renoncer aux avantages économiques futurs ; et
- il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif rend compte de la meilleure estimation du CNRC concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation appliqué est tiré des taux d'intérêt débiteur mensuels du Trésor pour les périodes d'un an et plus. Les taux d'actualisation utilisés sont basés sur le taux associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement.

##### ii) Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Le passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une entente, un contrat, une loi ou une obligation implicite ou morale qui oblige le CNRC à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle ;
- l'opération ou l'évènement passé donnant lieu au passif de mise hors service a eu lieu ;
- il est prévu de renoncer aux avantages économiques futurs ; et
- il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Ces coûts sont normalement capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, en fonction des meilleures estimations du CNRC concernant le coût de mise hors service de l'immobilisation corporelle. Le passif rend compte de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs nécessaires pour mettre les immobilisations hors service, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause et lorsque le CNRC prévoit régler ces montants au moment de la mise hors service des sites, des installations ou des immobilisations afférents.

Le passif environnemental comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du CNRC, un passif éventuel est divulgué dans les notes afférentes aux états financiers. S'il existe une incertitude relative à la mesure, celle-ci est aussi divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

#### l) Stocks

Les stocks se composent de pièces, de matériel et de fournitures conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure ainsi que des stocks destinés à la revente. Les stocks destinés à la revente sont comptabilisés au moindre du coût, selon la méthode du coût moyen, ou de la valeur de réalisation nette. Les stocks destinés à la consommation sont comptabilisés au coût en utilisant la méthode du coût moyen.

m) Placements en actions

Les placements en actions comprennent des actions dans des sociétés ouvertes et fermées. Les placements en actions du CNRC sont généralement obtenus en raison de négociations de règlement de dettes ou en raison d'opérations non monétaires (le CNRC fournit de l'aide financière à des conditions supérieures à celles du marché aux sociétés par l'accès à la propriété intellectuelle, au matériel et à l'espace d'incubation dans les laboratoires). Si l'on ne peut déterminer la valeur des opérations non monétaires, les placements en actions sont initialement enregistrés à une valeur nominale. Autrement, ils sont initialement enregistrés à la juste valeur qui est fondée sur les prix du marché. Si la juste valeur des placements en actions devient inférieure à la valeur comptable et que cette moins-value est jugée durable, la valeur des placements en actions est réduite à la juste valeur.

n) Placements de fonds de dotation

Les dotations sont des dons assujettis à des restrictions externes stipulant que les ressources doivent être maintenues en permanence au CNRC. Les revenus de placements des dotations ne peuvent servir qu'aux fins établies par les donateurs.

Les fonds reçus pour les dotations sont investis dans des obligations ainsi que dans des instruments financiers dont le risque est faible et sont comptabilisés au coût amorti. L'escompte ou la prime déterminé au moment de l'acquisition est amorti jusqu'à l'échéance de l'obligation.

o) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères ainsi que les actifs et passifs de TCFH et TIO sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice. Les gains et les pertes résultant de transactions en devises sont présentés à l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle selon les activités auxquelles ils se rapportent. Les gains et les pertes nets liés à la vente de biens et services libellés en devises étrangères sont inclus dans les revenus. Les gains et les pertes nets liés à l'achat de biens et services libellés en devises étrangères sont inclus dans les charges. Les obligations contractuelles peuvent contenir des montants en devises étrangères qui sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur au 31 mars 2017. Les revenus et dépenses du TCFH et TIO sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen de l'exercice financier.

p) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est de 10 000 \$ ou plus sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les apports en immobilisations corporelles sont enregistrés à la juste valeur, et ce, à la date de l'apport. Le CNRC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les biens acquis selon les contrats de location-acquisition sont inscrits au moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles à la date d'entrée en vigueur du bail ou de la juste valeur. Les immobilisations corporelles destinées à la vente sont enregistrées au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur diminuée des frais de vente et aucun amortissement n'est enregistré pour cette catégorie de biens lorsque l'immobilisation corporelle est déterminée comme étant destinée à la vente.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

<b>Catégorie d'immobilisations corporelles</b>	<b>Période d'amortissement</b>
Terrains	Sans objet
Bâtiments et installations	25 ans
Travaux et infrastructure	25 - 40 ans
Machinerie, matériel et mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans
Véhicules	7 ans
Aéronefs	15 - 30 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Immobilisations corporelles louées	Selon la catégorie d'immobilisations corporelles

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie appropriée dans l'exercice au cours duquel elles sont mises en service et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Lorsque le CNRC conclut des baux pour des terrains à une valeur nominale, l'opération est traitée comme une opération non monétaire et est enregistrée à la juste valeur. Si l'on ne peut déterminer raisonnablement la juste valeur, le montant de l'opération est enregistré à la valeur nominale.

Les immobilisations corporelles consolidées de TCFH sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles allant de 4 à 50 ans.

Les immobilisations corporelles consolidées de TIO sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles allant de 3 à 10 ans.

q) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers consolidés. Au moment de la préparation de ces états financiers consolidés, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le pourcentage d'achèvement sur les revenus provenant des ventes de services, le passif éventuel, les passifs pour l'assainissement, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations, le passif au titre des indemnités de départ, la provision pour créances douteuses, la juste valeur des opérations non monétaires liées aux immobilisations corporelles louées ainsi que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice où ils sont connus.

### 3. Autorisations parlementaires

Le CNRC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, courant ou ultérieur. Par conséquent, le CNRC affiche des résultats de fonctionnement nets différents pour l'exercice selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

#### a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<u>862 312</u>	<u>792 570</u>
<b>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</b>		
Revenus	202 479	185 598
Amortissement des immobilisations corporelles	(51 637)	(55 479)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes (note 14)	(52 265)	(49 173)
Diminution (augmentation) des salaires à payer (note 6)	(15 770)	(5 667)
Diminution des avantages sociaux futurs	3 236	1 893
Remboursement de charges des exercices antérieurs	5 074	7 663
Autres	3 178	(66)
Dépenses pour mauvaises créances	(1 182)	(298)
Coûts des biens vendus	(878)	(807)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(740)	(1 885)
Augmentation (diminution) des stocks	(1 204)	(846)
THCF - Services fournis par les affiliées	(1 071)	(1 102)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 073)	972
Augmentation des charges à payer non imputées aux autorisations	(487)	(782)
Augmentation du passif pour assainissement (note 6)	<u>(2 477)</u>	<u>(71)</u>
<b>Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations</b>	85 183	79 950
<b>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et ajouts aux actifs en construction	95 935	66 512
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	-	60
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance du CNRC	1 392	1 190
Augmentation des stocks	<u>3 918</u>	<u>4 796</u>
<b>Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations</b>	101 245	72 558
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<u>1 048 740</u>	<u>945 078</u>

**b) Autorisations fournies et utilisées**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Autorisations fournies :</b>		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	402 442	397 597
Crédit 5 – Dépenses en capital	123 186	59 262
Crédit 10 – Subventions et contributions	398 196	320 780
<b>Montants législatifs :</b>		
Revenus selon l'article 5(1) (e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	328 721	311 632
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	54 777	54 189
Produits d'aliénation de biens excédentaires de l'État	294	230
Frais d'agences de recouvrement	5	-
Perte sur opérations de change	-	275
<b>Moins :</b>		
Recettes disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(132 883)	(149 566)
<b>Autorisations périmées :</b>		
Affectations bloquées – Fonctionnement	(14 524)	(11 283)
Affectations bloquées – Subventions et contributions	(46 580)	(14 962)
Affectations bloquées – Capital	(38 129)	(2 500)
Autorisations non dépensées – Subventions et contributions	(8 566)	(3 301)
Autorisations non dépensées – Fonctionnement	(3 050)	(6 183)
Autorisations non dépensées – Capital	(15 149)	(11 092)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>1 048 740</b>	<b>945 078</b>

#### 4. Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs du CNRC :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Débiteurs des parties externes	34 931	30 044
Débiteurs de l'Agence du revenu du Canada - TPS (note 14)	2 656	19 122
Débiteurs d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral (note 14)	5 415	2 197
Débiteurs - TCFH	16	283
Débiteurs - TIO	78	91
Débiteurs et avances des employés	178	-
	<u>43 274</u>	<u>51 737</u>
Moins : provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	<u>(1 390)</u>	<u>(570)</u>
<b>Débiteurs bruts</b>	<b>41 884</b>	<b>51 167</b>
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(130)	(90)
<b>Débiteurs nets</b>	<b>41 754</b>	<b>51 077</b>

#### 5. Encaisse et placements

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Encaisse et placements détenus par TCFH	2 691	3 089
Encaisse et placements détenus par TIO	11 491	6 408
Placements en actions	-	-
<b>Encaisse et placements</b>	<b>14 182</b>	<b>9 497</b>

Les placements en actions comprennent des actions de deux sociétés ouvertes (deux en 2016) et une société fermée (une en 2016). Ces actions ont été obtenues pour des règlements de dettes ou par des opérations non monétaires. Le CNRC envisagera de se dessaisir au moment opportun de placements en actions en tenant compte des intérêts, de la liquidité du marché et de la croissance prévue de l'entreprise concernée.

La valeur comptable nette des placements en actions au 31 mars 2017 était de trois dollars (trois dollars en 2016). La juste valeur des placements en actions dans des sociétés ouvertes était de cinquante-trois dollars (69 dollars en 2016). La juste valeur des entreprises fermées n'est pas déterminable.

## 6. Crédeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédeurs et des charges à payer du CNRC :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Crédeurs – parties externes	132 587	114 530
Crédeurs – autres ministères et organismes (note 14)	10 941	14 967
Salaires et avantages sociaux à payer	47 822	32 052
Retenues de garantie	2 131	1 295
Passifs pour l'assainissement	2 718	241
Taxes de vente à payer	334	374
Crédeurs – TCFH	211	231
Crédeurs – TIO	4 318	4 705
<b>Total des crédeurs et des charges à payer</b>	<b>201 062</b>	<b>168 395</b>

Dans son *Plan d'action économique 2012*, le gouvernement du Canada a annoncé des mesures d'économie que les ministères doivent mettre en œuvre au cours des trois prochains exercices, à compter de 2012-2013. Des mesures d'économies additionnelles ont aussi été mises en place par le CNRC. En conséquence, le CNRC a comptabilisé au 31 mars 2017 une obligation au titre des prestations de cessation d'emploi de 141 094 \$ (414 000 \$ en 2016) dans ses salaires et avantages sociaux à payer, pour les coûts estimatifs du réaménagement des effectifs.

## 7. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et réservés au financement des charges relatives à des projets de recherche particuliers, ainsi que de montants correspondants à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Solde d'ouverture	8 958	9 072
Fonds reçus	45 193	40 263
Revenus constatés	<u>(46 140)</u>	<u>(40 377)</u>
Solde de clôture	8 011	8 958
Revenus reportés – TCFH	158	52
<b>Total des revenus reportés</b>	<b>8 169</b>	<b>9 010</b>

## 8. Avantages sociaux futurs

### a) Prestations de retraite

Les employés du CNRC participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le CNRC versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le Régime à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2016-2017, les charges s'élèvent à 38 163 026 \$ (37 352 332 \$ en 2016). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,12 fois (1,25 fois en 2016) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,08 fois (1,24 fois en 2016) les cotisations des employés.

La responsabilité du CNRC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime.

### b) Indemnités de départ

Le CNRC verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés représentés et non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. En date du 31 mars 2017, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités était complétée. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Obligations au titre des prestations constituées, début de l'exercice	34 553	36 446
Charge (ajustement) pour l'exercice	(309)	2 606
Prestations versées pendant l'exercice	(2 927)	(4 499)
<b>Obligations au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>31 317</b>	<b>34 553</b>

## 9. Placements de fonds de dotation

Le compte a été créé en application de l'alinéa 5(1) (f) de la *Loi sur le CNRC* afin d'inscrire le reliquat de la succession de feu H.L. Holmes. Jusqu'à deux tiers du revenu annuel net du fonds de dotation (maximum de 100 000\$) sert à financer annuellement le prix H.L. Holmes. Ce prix offre aux étudiants de niveau postdoctoral la possibilité d'étudier dans des écoles supérieures ou des instituts de recherches de réputation mondiale sous la direction de chercheurs de renom. Le nombre et la valeur des bourses octroyées seront déterminés individuellement par le comité de sélection de la bourse H.L. Holmes.

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Placements de fonds de dotation, début de l'exercice	5 070	5 006
Revenu net de la dotation	165	173
Prix donnés	(98)	(109)
<b>Placements de fonds de dotation, fin de l'exercice</b>	<b>5 137</b>	<b>5 070</b>

Le portefeuille des placements de fonds de dotation a eu un rendement effectif moyen de 3,56 % (3,20 % en 2016) et un terme à échéance moyen de 1,01 année au 31 mars 2017 (1,70 années au 31 mars 2016). La juste valeur des placements de dotation au 31 mars 2017 était de 5 262 918 \$ (5 276 972 \$ en 2016).

## 10. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations corporelles	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2017	2016
Terrains	9 812	-	-	(46)	9 766	-	-	-	-	-	9 766	9 812
Bâtiments et installations	765 420	18 966	15 992	-	800 378	(516 275)	(18 053)	902	-	(533 426)	266 952	249 145
Travaux et infrastructure	35 337	525	228	-	36 090	(20 612)	(779)	-	-	(21 391)	14 699	14 725
Machinerie, matériel et mobilier de bureau	513 719	22 649	18 786	(11 481)	543 673	(392 299)	(26 845)	(841)	11 177	(408 808)	134 865	121 422
Matériel informatique	36 402	278	198	(1 074)	35 804	(34 806)	(713)	(27)	1 074	(34 472)	1 332	1 595
Logiciels informatiques	17 766	905	1 071	(489)	19 253	(15 624)	(897)	26	488	(16 007)	3 246	2 142
Véhicules	3 196	242	-	(214)	3 224	(2 173)	(221)	-	177	(2 217)	1 007	1 022
Aéronefs	17 788	787	278	-	18 853	(10 938)	(309)	(16)	-	(11 263)	7 590	6 850
Améliorations locatives	17 607	-	-	(255)	17 352	(7 194)	(666)	-	2	(7 858)	9 494	10 413
Immobilisations en construction	64 560	51 644	(31 713)	(5 520)	78 971	-	-	-	-	-	78 971	64 560
Immobilisations en construction - CNRC/TIO	1 856	6 960	-	-	8 816	-	-	-	-	-	8 816	1 856
Immobilisations corporelles louées	63 700	-	-	-	63 700	(28 398)	(2 548)	-	-	(30 946)	32 754	35 302
Immobilisations corporelles - TCFH	23 769	571	436	(46)	24 730	(17 527)	(405)	-	41	(17 891)	6 839	6 242
Immobilisations corporelles - TIO	7 591	5 069	181	-	12 841	(26)	(201)	-	-	(227)	12 614	7 565
<b>Total</b>	<b>1 578 523</b>	<b>108 596</b>	<b>5 457</b>	<b>(19 125)</b>	<b>1 673 451</b>	<b>(1 045 872)</b>	<b>(51 637)</b>	<b>44</b>	<b>12 959</b>	<b>(1 084 506)</b>	<b>588 945</b>	<b>532 651</b>

(1) Les ajustements incluent les immobilisations en construction de 31 713 000 \$ qui ont été transférées à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'immobilisation. Au cours de l'exercice, le CNRC a transféré de la machinerie, matériel et mobilier de bureau ayant un coût de 48 285 \$ dont l'amortissement cumulé s'élevé à 42 249 \$ (valeur comptable nette de 6 036 \$) à un autre ministère.

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 est de 51 636 781 \$ (55 478 713 \$ en 2016).

Au 31 mars 2017, le CNRC détenait auprès d'universités neuf baux pour des terrains (neuf en 2016) pour un coût annuel nominal. Dans ces cas, le CNRC possède le bâtiment sur le terrain loué. La juste valeur des terrains loués pour ces opérations non monétaires n'a pas pu être déterminée au début du contrat de location. Alors, ils sont comptabilisés à une valeur nominale.

Le 21 mars 1996, le CNRC a conclu une opération non monétaire, soit un bail avec l'Université Western Ontario par laquelle la propriété louée a été fournie au CNRC pendant vingt-cinq années (jusqu'au 20 mars 2021) à un coût nominal d'un dollar. La propriété a été comptabilisée comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 10 000 000 \$. L'amortissement annuel de 400 000 \$ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié à la propriété louée.

Le 23 mai 2006, le CNRC a pris possession d'une nouvelle installation et a conclu une opération non monétaire avec l'Université de l'Alberta à un coût nominal d'un dollar par année. Le bail offre un terme d'un an avec des options de renouvellement sur dix occasions séquentielles, chacun des neuf premiers renouvellements étant d'une période de cinq ans, et le dixième étant d'une période de quatre ans (jusqu'au 22 mai 2031). Le bâtiment a été comptabilisé comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 44 400 000 \$. L'amortissement annuel de 1 776 000 \$ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié au bâtiment loué.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2006, le CNRC a pris possession d'une nouvelle installation et a conclu une opération non monétaire avec l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard à un coût nominal d'un dollar par année. Le bail offre un terme de dix-neuf mois avec des options de renouvellement pour sept périodes additionnelles de cinq ans, et une période additionnelle de trois ans et cinq mois (jusqu'au 31 août 2046). Le bâtiment a été comptabilisé comme immobilisation corporelle louée à sa juste valeur de 9 300 000 \$. L'amortissement annuel de 372 000 \$ pour l'immobilisation corporelle louée est compensé au complet par l'amortissement de l'apport reporté lié au bâtiment loué.

## 11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du CNRC peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le CNRC sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les obligations contractuelles des paiements de transfert ainsi que les principales obligations contractuelles d'exploitation pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2019	2020	2021	2022 et après	Total
Paiements de transfert	226 969	95 366	66 803	10 519	6 503	406 160
Contrats d'exploitation	40 223	8 971	1 658	493	404	51 749
<b>Total</b>	<b>267 192</b>	<b>104 337</b>	<b>68 461</b>	<b>11 012</b>	<b>6 907</b>	<b>457 909</b>

Les obligations contractuelles liées aux paiements de transfert à TCFH et TIO, telles que présentées aux notes 14c) et 14d), ont été exclues des obligations contractuelles.

## 12. Passif environnemental

### a) Assainissement des sites contaminés

Le gouvernement a élaboré une «Approche fédérale en matière de lieux contaminés» qui incorpore une démarche de gestion des sites contaminés fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés situés sur les terres fédérales qui ont été répertoriés, ce qui permet de classer, de gérer et d'enregistrer chacun des sites de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour l'environnement et la santé humaine.

Le CNRC a identifié douze sites (dix-sept sites en 2016) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le CNRC a évalué six sites (quatre sites en 2016) pour lesquels des mesures sont possibles et un passif de 2 718 164 \$ (240 832 \$ en 2016) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée suite à la révision des résultats des évaluations et des hypothèses sous-jacentes et à l'estimation des coûts d'assainissement les plus probables par la gestion de risques effectuées par des consultants externes scientifiques et en ingénierie ou par des agents de l'environnement du CNRC ayant l'expérience des sites contaminés. Deux nouveaux sites ont été identifiés au 31 mars 2017.

Le tableau suivant présente les montants estimatifs de ce passif par nature, les recouvrements prévus connexes et les dépenses futures non actualisées totales en date du 31 mars 2017 et du 31 mars 2016. Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, le montant est rajusté pour tenir compte de l'inflation à partir d'une prévision de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2 %. L'inflation est prise en compte dans le montant non actualisé. On a utilisé le taux d'intérêt débiteur du gouvernement du Canada qui s'applique aux emprunts à échéance similaire pour actualiser les dépenses futures estimatives. Les taux de mars 2017 vont de 0,89 % pour les emprunts qui échoient à 2 ans à 2,55 % pour les emprunts qui échoient à 25 ans ou plus. La nature de la contamination associée à l'exploitation où des activités telles que le transport et le stockage de carburant, les sites d'élimination des déchets et l'utilisation de peinture contenant des métaux ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques, polycycliques, etc. Les sites ont fréquemment de multiples sources de contaminants.

Nature du passif						
Nature	Nombre de sites 2017	Passif estimé 2017	Dépenses totales estimées (non-actualisées) 2017	Nombre de sites 2016	Passif estimé 2016	Dépenses totales estimées (non-actualisées) 2016
Ancien site d'exploration minière	1	32 660	32 660	1	18 417	18 417
Sites d'enfouissement/de déchets	1	7 344	7 344	1	7 200	7 200
Bureaux/sites commerciaux ou industriels	4	2 678 160	2 678 160	2	215 215	215 215
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>2 718 164</b>	<b>2 718 164</b>	<b>4</b>	<b>240 832</b>	<b>240 832</b>

Il n'y a aucun recouvrement estimatif en 2016 et 2017 et les dépenses totales estimées non-actualisées égalent le total du passif estimé en 2016 et 2017.

Des six autres sites qui ne sont associés à aucun passif, quatre sont considérés de priorité faible en fonction du risque peu élevé pour la santé humaine ou l'environnement et n'ont pas encore été évalués. Ces sites feront l'objet d'une analyse afin de déterminer si des activités additionnelles d'évaluation, de remédiation ou de gestion de risque sont nécessaires, ou si l'on peut fermer ces dossiers. Si l'on constate une contamination et si cette dernière excède la norme environnementale, un passif sera constaté dès qu'une estimation raisonnable pourra être réalisée. Une prochaine évaluation d'un site est planifiée en vue de mettre les puits de contrôle hors service et de fermer le site en 2017-2018 et de l'échantillonnage additionnel se poursuivra sur un autre site, considéré de priorité faible, par mesure de précaution..

b) Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Le CNRC a comptabilisé 318 000 \$ (304 000 \$ en 2016) à titre d'obligations liées à la mise hors service des immobilisations dans les états financiers consolidés en raison de ses obligations légales de mettre hors service des systèmes d'entreposage de produits pétroliers et de produits pétroliers dérivés. Les flux de trésorerie futurs prévus sans actualisation qui sont requis pour établir l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations sont estimés à 486 000 \$ (406 000 \$ en 2016). Le passif lié aux flux de trésorerie futurs prévus, tel que reflété dans les états financiers consolidés, a été actualisé au moyen d'un taux moyen pondéré de 1,40% (2,62% en 2016) qui est basé sur les Obligations de référence du gouvernement du Canada. Cette obligation sera réglée au courant de la vie utile des immobilisations corporelles d'exploitation. Le tableau suivant présente un sommaire des changements dans les obligations liées à la mise hors service des immobilisations :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations, début de l'exercice	304	300
Obligations constatées	7	(9)
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service des immobilisations	7	13
<b>Obligations liées à la mise hors service des immobilisations, fin de l'exercice</b>	<b>318</b>	<b>304</b>

Les autres obligations liées à la mise hors service des immobilisations, tel que le coût associé au nettoyage et à la disposition de l'amiante et les autres substances désignées présentes dans les bâtiments et installations du CNRC n'ont pas été constatées dans les états financiers consolidés étant donné qu'elles sont assujetties à plusieurs incertitudes. Le CNRC encourt généralement les coûts de nettoyage et de disposition de substances réglementées lors des rénovations majeures. Par conséquent, le moment et l'étendue de ces rénovations, tout comme les justes valeurs connexes, ne peuvent être raisonnablement estimés. Des changements relatifs à ces hypothèses et incertitudes pourraient influencer de façon significative les actifs et les passifs du CNRC ainsi que les charges d'amortissement et de désactualisation associées aux obligations liées à la mise hors service des immobilisations qui en résulteraient.

Les efforts continus du CNRC concernant l'évaluation des sites contaminés et les obligations au titre de la mise hors service des biens peuvent entraîner des éléments de passif environnemental supplémentaires. Tout élément de passif supplémentaire sera comptabilisé pendant l'exercice au cours duquel il sera connu et pourra être raisonnablement estimé.

### **13. Passifs éventuels**

Des réclamations ont été faites auprès du CNRC dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour quatre réclamations étaient toujours en instance au 31 mars 2017 (deux en 2016). Le CNRC a une réclamation qui est reliée à des frais susceptibles de devenir un passif dont le montant est indéterminable (une en 2016) et trois réclamations dont le résultat ainsi que le montant du passif est indéterminable (une en 2016). En 2017, le CNRC n'a aucune réclamation qui n'est pas susceptible de devenir un passif (aucune en 2016).

#### 14. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CNRC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le CNRC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, le CNRC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

##### a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes

Au cours de l'exercice, le CNRC a reçu gratuitement des services d'autres ministères et organismes du gouvernement. Ces services fournis gratuitement ont été constatés comme suit à l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CNRC :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor	32 837	29 751
Services liés à l'unité des services de courriels, de centres de données, du réseau et de l'unité de soutien à l'unité des services de courriels de centres de données, du réseau ainsi que l'acquisition et la fourniture de matériel informatique et de logiciels pour les dispositifs d'utilisateurs locaux fournis par Services partagés Canada	18 822	18 822
Services juridiques fournis par Justice Canada	255	269
Indemnités d'accidents du travail fournies par Emploi et Développement social Canada	161	155
Services de locaux fournis par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)	190	176
<b>Total</b>	<b>52 265</b>	<b>49 173</b>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle du CNRC.

Les activités liées à l'unité des services de courriels, de centres de données et du réseau ainsi que l'unité de soutien à l'unité de services de courriels de centres de données et du réseau ont été transférées le 15 novembre 2011 à Services partagés Canada (SPC) ainsi que les activités liées à l'acquisition et la fourniture de matériel informatique et de logiciels pour les dispositifs d'utilisateurs locaux ont été transférées à SPC le 3 avril 2013. Les services fournis après la date de transfert ont été constatés comme services fournis gratuitement.

**b) Autres transactions entre apparentés**

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Débiteurs d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	8 071	21 319
Sommes à payer aux autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	10 941	14 967
Charges - autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	73 721	67 982
Revenus - autres ministères et organismes du gouvernement fédéral	62 227	51 503

Les charges et revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

**c) Société du Télescope Canada-France-Hawaii**

Le CNRC a une relation entre apparentés avec un organisme non-gouvernemental :

Le CNRC est un membre fondateur de la Société du Télescope Canada-France-Hawaii (TCFH), une organisation à but non-lucratif exonérée d'impôt en vertu de la loi de l'État d'Hawaii pour concevoir, construire et exploiter un grand télescope optique près du sommet de Mauna Kea, à Hawaii, aux États-Unis, avec des laboratoires, des équipements et des installations connexes. La Société a été créée en 1974 par une entente tripartite entre le CNRC, le Centre National de la Recherche Scientifique de la France, et l'Université d'Hawaii. Le CNRC verse des cotisations annuelles pour financer 42,5 % des coûts des opérations du télescope et ne reçoit aucun avantage direct en échange. Toutefois, en raison de la contribution du CNRC, le Canada bénéficie d'un accès à des heures d'utilisation du télescope à des fins d'observation pour les astronomes canadiens. En tant que membre fondateur, le CNRC peut nommer quatre des dix administrateurs siégeant au conseil d'administration. La relation du CNRC avec TCFH répond à la définition d'un partenariat gouvernemental pour fins comptables, et les résultats du TCFH sont consolidés par intégration proportionnelle dans ces états financiers. En 2017 le CNRC a versé 4,1 millions de dollars pour le TCFH (3,9 millions de dollars en 2016). Ces contributions sont éliminées à la consolidation. L'information financière condensée du TCFH pour la période terminée le 31 décembre est comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Total de l'actif	23 705	25 130
Total du passif	1 671	1 586
Total de l'actif net non affecté	22 034	23 544
Revenus totaux	14 585	15 525
Charges totales	16 095	14 868
Résultats nets des activités	(1 510)	657

Les obligations contractuelles futures du CNRC envers TCFH sont exclues des obligations contractuelles liées aux paiements de transfert (note 11) et sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2019	2020	2021	2022 et après	Total
TCFH	4 523	4 626	4 697	4 790	4 886	23 522

#### d) TMT International Observatory, LLC

Le CNRC a une relation entre apparentés avec un organisme non-gouvernemental :

Depuis avril 2015, le CNRC est membre de TMT International Observatory (TIO), une organisation à but non-lucratif exonérée d'impôt en vertu de la loi de l'État du Delaware aux États-Unis. TIO a été incorporée en mai 2014 afin de permettre l'exécution du projet du Télescope de trente mètres par la construction, la mise en service et l'exploitation d'un observatoire. La Société a été créée en 2014 par les Regents of the University of California (UC), le California Institute of Technology (Caltech), le National Institutes of Natural Sciences (Japan) (NINS), et le National Astronomical Observatories of the Chinese Academy of Sciences (NAOC). Le Department of Sciences of Technology, Government of India (DST) et le CNRC sont devenus membres par la suite en 2014 et 2015 respectivement. La relation du CNRC avec TIO répond à la définition d'un partenariat gouvernemental pour fins comptables, et les résultats de TIO sont consolidés par intégration proportionnelle dans ces états financiers. La participation du CNRC était de 19,5 % au 31 décembre 2016 compte tenu des engagements des partenaires actuels. En 2017 le CNRC a versé 6,9 million de dollars pour les immobilisations en construction de TIO. L'information financière condensée de TIO pour la période terminée le 31 décembre est comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Total de l'actif	127 773	79 015
Total du passif	<u>23 479</u>	<u>25 636</u>
Total de l'actif net non affecté	<u>104 294</u>	<u>53 379</u>
Revenus totaux	77 366	77 084
Charges totales	<u>24 661</u>	<u>19 040</u>
Résultats nets des activités	<u>52 705</u>	<u>58 044</u>

Les obligations contractuelles futures du CNRC à TIO sont basées sur les autorisations parlementaires accordées en 2015. Le CNRC est au courant des retards dans le projet, mais aucun résultat sur les obligations futures n'a été identifié à la fin de ces états financiers. Les obligations contractuelles futures du CNRC envers TIO sont exclues des obligations contractuelles liées aux paiements de transfert (note 11) et sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2018	2019	2020	2021	2022 et après	Total
TIO	44 167	48 520	18 335	13 907	25 043	149 972

#### 15. Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrrages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrrages en 2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrrages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du CNRC. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le CNRC. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrrages ont été transférés à un compte central administré par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

## 16. Transferts en provenance/à destination d'autres ministères

Des transferts d'immobilisations corporelles entre ministères ont été effectués en 2016 et 2017.

La transaction est démontrée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Transferts nets d'immobilisation corporelles	6	47
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>47</b>

## 17. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes (AAP) du CNRC. Le CNRC alloue les transactions par AAP conformément aux principes de gérance en fonction du portefeuille, de la direction ou du PARI qui est responsable de la gestion de la ressource.

La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges et les revenus pour les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)	Programme				2017 Total	2016 Total
	Développement et progrès technologique	d'aide à la recherche industrielle	Infrastructure scientifique et mesures	Services internes		
<b>Paiements de transfert</b>						
Subventions et contributions	-	264 651	64 169	560	329 380	292 837
<b>Total des paiements de transfert</b>	-	264 651	64 169	560	329 380	292 837
<b>Charges de fonctionnement</b>						
Salaires et avantages sociaux des employés	248 657	52 370	39 620	108 161	448 808	423 054
Services publics, fournitures et approvisionnements	38 868	506	4 790	36 741	80 905	73 047
Amortissement des immobilisations corporelles	27 011	24	3 782	20 820	51 637	55 479
Services professionnels	28 871	4 979	8 500	40 960	83 310	68 334
Réparations et entretien	9 680	16	530	11 224	21 450	20 835
Paiements en remplacement d'impôts	-	6	-	14 905	14 911	12 418
Transport et communication	8 658	2 425	3 129	2 397	16 609	14 790
Locations	1 223	1 485	366	6 291	9 365	8 370
Prix	20	1	-	2 021	2 042	2 136
Perte (gain) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	794	-	31	(84)	741	1 885
Coûts des biens vendus	374	-	504	-	878	807
Information	834	119	345	952	2 250	1 924
Mauvaises créances	-	-	-	1 182	1 182	298
Autres	1	-	337	985	1 323	1 954
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	364 991	61 931	61 934	246 555	735 411	685 331
<b>Total des charges</b>	364 991	326 582	126 103	247 115	1 064 791	978 168
<b>Revenus</b>						
Services de recherche	50 984	-	4 779	-	55 763	52 084
Services techniques	81 917	1 668	4 368	9 167	97 120	88 573
Propriété intellectuelle, redevances et frais	717	-	-	7 896	8 613	9 060
Vente de biens et de produits d'information	5 802	-	1 920	12	7 734	6 603
Location	307	-	-	6 573	6 880	6 513
Subventions et contributions	362	-	14 849	2 250	17 461	16 587
Avantages incitatifs relatifs à des baux	-	-	-	2 548	2 548	2 548
Autres	(506)	(875)	2 676	5 187	6 482	3 730
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	(122)	(122)	(100)
<b>Total des revenus</b>	139 583	793	28 592	33 511	202 479	185 598
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>225 408</b>	<b>325 789</b>	<b>97 511</b>	<b>213 604</b>	<b>862 312</b>	<b>792 570</b>

## **18. Instruments financiers**

Les instruments financiers du CNRC se composent du montant à recevoir du Trésor, de débiteurs, de placements ainsi que de créditeurs et charges à payer. Sauf mention contraire, la direction est d'avis que le CNRC n'est pas exposé à des risques importants en matière d'intérêts, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers. Sauf indication contraire dans les présents états financiers consolidés, la direction est d'avis que les valeurs comptables des instruments financiers correspondent approximativement à leur juste valeur en raison de leur échéance imminente.

**Annexe à la Déclaration de responsabilité de la  
direction englobant le contrôle interne en matière  
de rapports financiers (non auditée)**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017**

## 1. Introduction

Le présent document renferme de l'information sommaire sur les mesures prises par le CNRC afin de maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, y compris des renseignements sur la gestion des contrôles internes, les résultats d'évaluations et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs du CNRC, son mandat et ses activités de programme se trouvent dans le Rapport sur les résultats ministériels de 2016-2017 [HYPERLIEN] et dans le [Plan ministériel 2017-2018](#).

## 2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers

### 2.1 Gestion du contrôle interne

Le CNRC dispose d'une structure de gouvernance et de reddition des comptes bien établie qui appuie les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre de gestion du contrôle interne ministériel approuvé par l'administrateur général est en place et comprend les éléments suivants :

- des structures de responsabilisation organisationnelle qui soutiennent la gestion des contrôles internes afin d'assurer une saine gestion financière et qui définissent notamment les rôles et les responsabilités de la haute direction dans ses secteurs de responsabilité en matière de gestion des contrôles;
- un code de valeurs et d'éthique;
- des activités continues de communication et de formation sur les exigences législatives, les politiques et les procédures en matière de saine gestion financière et de contrôle;
- des mécanismes de surveillance semestriels et des mises à jour régulières de la gestion des contrôles internes, et la production de rapports d'évaluation et d'un plan d'action à l'intention de l'administrateur général et de la haute direction du CNRC et, le cas échéant, du Comité ministériel de vérification.

Le Comité ministériel de vérification fournit des conseils à l'administrateur général sur la pertinence et le fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du CNRC.

### 2.2 Ententes de services pertinentes aux états financiers

Le CNRC a recours aux services d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations incluses à ses états financiers comme il est précisé ci-après :

#### Ententes communes

- Le ministère des Services publics et Approvisionnement Canada administre au niveau central le versement des salaires et l'acquisition de biens et services conformément à la délégation de pouvoirs du CNRC, ainsi que l'offre de certains locaux au nom du CNRC.

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournit au CNRC les renseignements nécessaires pour calculer diverses charges à payer et provisions, par exemple, la charge accumulée liée aux indemnités de départ.
- Le ministère de la Justice du Canada fournit des services juridiques au CNRC.
- Services partagés Canada fournit au CNRC des services d'infrastructure de technologie de l'information dans les domaines des centres de données et des services de réseau. La portée et les responsabilités sont abordées dans l'accord interministériel entre Services partagés Canada et le CNRC.

### **3. Résultats de l'évaluation du CNRC au cours de l'exercice 2016-2017**

Les principales constatations des évaluations effectuées pendant l'exercice en cours et les mesures correctives importantes requises sont résumées ci-dessous.

#### **3.1 Nouveaux contrôles importants ou contrôles considérablement modifiés**

Trois changements notables ont eu une incidence sur les principaux contrôles financiers du CNRC en 2016-2017 :

Tout d'abord, la mise en œuvre de Phoenix a mobilisé des ressources substantielles. Bien que le CNRC soit un « ministère d'intégration », donc ne possède pas de services de paie complets, cette mise en œuvre a eu une incidence appréciable sur l'organisation. Le CNRC a revu officiellement, étayé et évalué ses procédés administratifs et ses contrôles sur les principaux points d'intégration et l'impact de Phoenix. Il a également recouru de façon proactive à l'analyse des données et adopté une version actualisée de l'approche de l'article 33 pour l'analyse continue de la paie.

En deuxième lieu, il convient de souligner que l'application des délégations de pouvoirs a fait l'objet d'une évaluation officielle indépendante avant le lancement du système d'autorisations électroniques, cela dans le but d'évaluer les contrôles du système financier.

Enfin, le système de gestion des contributions du CNRC a été officiellement intégré au système financier de l'organisation, ce qui a augmenté le nombre de contrôles et accru l'efficacité des opérations au niveau des autorisations électroniques. Après le lancement du système, on a procédé à d'autres essais sur les principaux contrôles, pour déterminer si tout fonctionnait efficacement. Ces vérifications se poursuivent en permanence.

#### **3.2 Programme de surveillance continue**

Dans le cadre de son plan cyclique de surveillance continue, le CNRC a réévalué les contrôles financiers des fonctions suivantes : approvisionnement au paiement, paiements de transferts, immobilisations, stocks, administration de la paie, revenus et comptes débiteurs; ainsi que les contrôles appliqués au niveau de l'entité et les contrôles généraux de technologie de l'information (TI).

Dans la plupart des cas, les contrôles clés évalués ont offert le rendement prévu, mais les mesures correctives suivantes ont été jugées nécessaires :

- *Approvisionnement au paiement* : Comme dans l'évaluation précédente, des incohérences ont été constatées dans l'application des dispositions relatives au pouvoir d'engager des dépenses et de l'article 34 de la Loi en ce qui concerne les paiements versés à d'autres ministères sous la forme de règlements interministériels. Le CNRC travaille actuellement au développement et à la mise en œuvre d'un système électronique d'autorisation des achats, y compris les achats de produits ou de services d'autres ministères, qui règlera ces incohérences (en cours).
- *Paiements de transfert* : L'évaluation des dossiers de contributions démontre que l'application des procédés a été conforme à la plupart des politiques et procédés administratifs existants. Cependant, comme cela avait été souligné dans l'évaluation de l'exercice précédent, l'application des processus de vérification des comptes en vertu de l'article 33 et de l'article 34 de la Loi ne s'est pas effectuée de manière constante. Celles-ci ont été signalées à la direction et aux parties responsables. Les résultats devraient s'améliorer à mesure qu'avancent l'intégration du système et l'usage des autorisations électroniques. Des mesures correctives ont été mises en œuvre ou le sont (en cours).
- *Immobilisations* : On note de petites améliorations au niveau des principaux contrôles financiers mentionnés dans l'examen précédent (2015-2016), notamment une diminution des problèmes liés à la reddition de comptes pour la garde des biens. La surveillance continue réalisée durant l'exercice 2015-2016 avait aussi fait ressortir une modification du procédé administratif concernant les projets d'immobilisation dans les infrastructures, modification qui nécessitait l'adoption de mesures correctives précises. L'examen réalisé par la suite, en 2016-2017, montre qu'il y a eu amélioration. Les procédés administratifs, plus serrés, associés à la gestion des immobilisations font présentement l'objet d'un examen complet, qui devrait déboucher sur d'autres résultats positifs au prochain exercice.
- *Paie* : Les résultats des essais sur la paie concordent toujours avec les constatations de l'an dernier, à savoir un impact minime sur les contrôles financiers et améliorations mineures éventuelles au niveau de quelques procédés administratifs de moindre importance. Après l'implantation du nouveau système de paie fédéral Phoenix, le CNRC a examiné tous ses procédés administratifs se rapportant à la paie. Notons que la mise en œuvre de Phoenix a eu un impact notable sur l'organisation en tant que service intégré (en cours);
- *Données principales* : Un plan de révision périodique est en cours d'élaboration (en cours).
- *Approbatron électronique du déroulement des opérations (workflow)*
  - *Application de délégation d'autorité (ADA)* : L'ADA du CNRC est à la base du système d'authentification et d'autorisation électroniques. La dernière étape consistait à mettre en place le mécanisme d'approbatron électronique des opérations pour la délégation des pouvoirs de signature financiers et l'accès au système financier.
  - *Approvisionnement au paiement* : Les processus d'approbatron s'appuient sur l'ADA pour veiller à ce que les achats soient approuvés par les personnes détenant les pouvoirs appropriés, identifiées dans la grille officielle des délégations des pouvoirs de signature financiers et des autres délégations de pouvoirs. Trois éléments du

système « de l'achat au paiement » font l'objet d'une autorisation automatique depuis 2016-2017 : les demandes de biens et de services en ligne (engagement des dépenses et article 32), les paiements de contribution selon l'article 34 et les demandes d'information qui précèdent l'application de l'article 34.

Parallèlement, les contrôles ont fait l'objet d'une évaluation officielle indépendante qui a donné des résultats positifs. Dans la foulée, on mettra en place la certification des factures selon l'article 34 en 2017-2018. Ceci devrait mettre fin à la séparation inappropriée des fonctions au niveau des transactions, quand il y a attribution de rôles conflictuels. Un plan provisoire a commencé à être dressé pour surveiller les rôles conflictuels.

- *Revenus* : En raison de l'importance des changements apportés aux procédés administratifs, certains éléments ne sont pas encore bien intégrés aux activités et n'ont pas été appliqués de manière constante. Tous les procédés administratifs se rapportant à la gestion des revenus ont été examinés, ce qui a entraîné quelques changements supplémentaires en voie d'être mis en place. Afin de garantir une évaluation complète de l'efficacité opérationnelle, d'autres analyses ont été menées pour veiller à un enregistrement approprié des revenus (en cours).

#### 4. Plan d'action du CNRC

##### 4.1 Progrès accomplis au cours de l'exercice 2016-2017

Le CNRC a continué de mener ses activités de surveillance continue conformément au plan cyclique de l'exercice antérieur de la manière indiquée dans le tableau ci-dessous.

Plan cyclique de surveillance continue pour l'exercice en cours	État
Contrôles généraux pour l'ensemble de l'organisation, contrôles généraux des technologies de l'information, administration des stocks et de la paie	Exécuté comme prévu; aucune mesure corrective nécessaire.
Approvisionnement au paiement, paiements de transfert, immobilisations et données principales	Exécuté comme prévu. Des mesures correctives sont terminées et d'autres sont en cours. Données principales reportées au prochain exercice.
Revenus, débiteurs et recettes	L'évaluation de l'efficacité du fonctionnement de certains processus a été reportée ou effectuée différemment en raison de retards dans l'application complète du plan d'action de la direction.

## 4.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les exercices subséquents

On trouvera dans le tableau ci-dessous les principaux éléments du plan cyclique de surveillance continue du CNRC au cours des trois prochaines années, selon la validation annuelle des processus et des contrôles à risque élevé et les corrections apportées au plan de surveillance continue, le cas échéant.

Secteurs de contrôle clés	Exercice 2017-2018	Exercice 2018-2019	Exercice 2019-2020
Contrôles au niveau de l'entité	√	√	√
Contrôles généraux de TI gérés par le CNRC	√	√	√
Approvisionnement au paiement	√	√	√
Paiements de transferts	√	√	√
Immobilisations	√	√	√
Stocks		√	
Paie	√	√	√
Revenus, débiteurs et recettes	√	√	√
Données principales – fournisseurs et clients	√		

Outre le travail de surveillance continue effectué conformément au plan cyclique, le CNRC planifie une révision des mesures correctives appliquées en 2017-2018 dans tous les secteurs où des problèmes ont été constatés à la section 3. Le CNRC entend également continuer à prendre des mesures correctives en ce qui concerne les ajustements à apporter qui ont été recensés dans le cadre de ses évaluations. Lorsque de nouveaux procédés administratifs seront mis en place ou que les mécanismes de contrôle interne feront l'objet de modifications importantes, le CNRC définira, analysera et évaluera de façon proactive les contrôles clés en fonction des risques connexes. Les résultats seront intégrés au plan d'évaluation et au programme de surveillance continue.